

Monsieur le Directeur Académique
DSDEN - 58, rue Rouget de Lisle
30 000 NIMES

Nîmes, le 12 juin 2019

Objet : AESH/AVS, c'est 24 heures pour tou.te.s !

Monsieur le Directeur Académique,

La circulaire de rentrée consacrée à l'école inclusive est parue le 6 juin 2019, accompagnée d'un vade-mecum sur la mise en œuvre des PIAL et d'une autre définissant le nouveau cadre de gestion des AESH.

Une parution rapide qui nous laisse un goût d'inachevé, car malgré notre insistance sur la question du temps de service de ces personnels, aucune avancée n'est actée sur ce point.

C'est pourtant un élément central de leur cadre de travail que nous avons exprimé lors des trois groupes de travail ministériels. Nous sommes d'ailleurs également intervenus au niveau local pour rétablir une forme d'injustice.

En effet, certains AESH ont signé des contrats de 20 heures hebdomadaires et d'autres de 24, avec **100 euros de différence sur le bulletin de salaire**. C'est tout à fait inéquitable, surtout quand on sait le niveau de salaire proposé à ces personnels.

Madame la rectrice a donné une suite favorable à notre demande et malgré la difficulté réelle de la mettre en œuvre sur certains établissements et écoles, les autres départements de l'académie ont procédé à cette régularisation des contrats de travail.

Dans le Gard, nos interventions en instance sur ce point vous avaient conduit à annoncer à la CAPD du 29 mars 2018, le passage de 20 à 24 heures hebdomadaires pour 26 AESH collectifs ou mutualisés.

Nous avons salué ce 1^{er} pas. Mais, de trop nombreux personnels attendent encore et pour certains depuis 11 ans ! **Pour le Se-Unsa, le temps de travail des AESH doit être de 24 h / semaine pour tou.te.s** et nous attendons que le Gard généralise cette mesure comme ailleurs dans l'académie.

Dans l'attente d'éléments de réponse à la prochaine CAPD, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos respectueuses salutations et l'assurance de notre attachement au service public d'Education.

Olivier Dusserre-Telmont
Secrétaire du Se-Unsa du Gard

